LA DECADENCE VISIBLE DE LA ROYAVTE',

Reconnuë par cinq marques infaillibles.

I. Par le peu d'authorité que ceux qui ſont intereſſez à la ſoutenir, ont auprés de ſa Majeſté.

II. Par le peu de reſpect que les peuples ont pour tout ce qui vient de la part du Roy.

III. Par l'vſage des fourbes que le Conſeil fait pratiquer à ſa Majeſté, pour abuſer de la ſimplicité des peuples.

IV. Par la facilité des entrepriſes auſquelles on porte ſa Majeſté ſans les concerter comme il faut, pour les faire reüſſir à ſon honneur.

V. Et par le ſecours que le Conſeil luy fait emprunter des Huguenots, en les reſtabliſſant en leurs priuileges, pour faire triompher le party Mazarin auec plus de ſuccez.

M. DC. LII.

LA DECADENCE VISIBLE de la Royauté.

SI nous estions d'vn humeur moins raisonable, & si nous n'estions point accoustumés de respirer sous la douceur du gouuernement Monarchique, la chûte du Trosne ne nous cousteroit plus qu'vne secousse: Mais nos esprits ne sçauroient plus ployer qu'auec des violences extresmes, sous quelque autre authorité qui nous seroit inconnuë? & ie pense qu'il ne nous seroit pas moins penible de nous laisser arracher les cœurs, que l'amour de la Royauté.

Comme cete façon de gouuernement auoisine de plus pres la Diuinité, aussi faut-il que tout homme raisonnable la tienne pour la moins illegitime, les Republiques sont des imitations ou des expressiõs parfaites de la reuolte des Anges: & ceux qui les fauorisent, symbolisent auec ces premiers mutins, en ce qu'ils se tesmoignent incompatible auec le repos.

Ceux qui cõdamnent la Royauté, se mesprennẽt biẽ lourdement; en ce qu'ils en regardẽt les abus, comme des mãquemens inseparables, sans considerer, que le seul maniment en peut estre fautif; mais que le principe n'en peut iamais estre ebranlé qu'auec la raison.

Les Roys peuuent estre des Tyrans; sans que pour cela l'on puisse iamais auoir suiet de dire que la Royauté est Tyrannique: comme les peres peuuent estre dénaturés, sans que pour cela cette aymable qualité de pere en reçoiue aucune alteration. Il faut sçauoir discerner le Roy & la Royauté: les passions sont bonnes en elles mesmes, mais les passionés les gastent par leur abus; comme la Royauté ne manquẽt iamais d'apas pour charmer tous les raisonnables, si les Roys ne la deguisoient quelquefois par la laideur de leur procedures.

Les Roys, quelques éleués qu'ils soient, peuuent neanmoins broncher aussi bien que les plus petits: les flateries, les mauuais Conseils & les passions sont leurs pierres d'achopement: ceux qui ont l'adresse de les éuiter ne font iamais de faux pas: il est vray qu'il en est peu, mais enfin il en est asses pour iustifier la preference du gouuernement Monarchique.

Les Roys glorieux & superbes ne sont iamais au dessus de la flaterie, quoy que leur fole presomption ne leur laisse rien voir qui ne soit sous leurs pieds: les simples n'ont ny force ny capacité d'esprit pour dicerner & pour reietter les mauuais conseils: les hardis ne reiettent que les passiõs qui ne sont point assez violentes: les Roys enfants sont suiets, & aux flateries & aux passions, & aux mauuais conseils: voyla pourquoy le S. Esprit *maudit la terre dont le Roy est enfant.*

Quoy qu'il en soit; nous sommes reduits à l'experience de cette funeste verité. Ie ne veux pas dire que les passions ayent toute sorte d'empire dans l'esprit de nostre Dieu-donné: car il ne se peut qu'estãt engendré par miracle, il ne soit exempt de toutes ces extrauagances, qui transportent ordinairement les passionnés: mais sa ieunesse ne peut point estre à l'espreuue de la flaterie, & du mauuais conseil? ce sont deux escueils contre lesquels il faut qu'il eschoüe necessairement; l'vn le seduit par ses agreémens trompeurs; l'autre le surprend par des artifices que son âge ne luy permet pas de discerner; tout deux luy font seconder les desseins de ses ennemis domestiques contre la Royauté.

Aussi voyõs nous que la decadance en est si notable, qu'ils n'y auroit rien de plus proche que sa chûte, si nos esprits n'en estoient entieremẽt esloignés: bien en va pour sa Maiesté, que nos respets soient inuiolables, & que nous soyõs inébranlables dans nostre deuoir: car il semble que ceux dont elle suit les conseils, ne soient gagez que pour disposer les affaires à la ruine de son authorité Souueraine, ou pour ne le dissimuler point, à quelque changement d'Estat,

I. La decadence de la Royauté se fait premierement remarquer

marquer par le peu d'authorité, que ceux qui sont interessés à la soustenir, ont aupres de sa Maiesté. Qui sont ceux qui ont l'oreille du Roy & la confidence de ses secrets? c'est la Reyne, c'est le Cardinal Mazarin, ce sont leurs partisans : c'est à dire, ce sont ceux, qui ne sont nullement interessés à soustenir l'authorité souueraine, qu'autant qu'ils y sont obligés par le motif de leurs interets particuliers :

Qu'importe à la Reyne que le sceptre se casse, pourueu quelle contente ses souhaits ? Mazarin se met-il en peine que le trone branle, pourueu qu'il se puisse rasseurer? qu'en sera-til de tous les Mazarins apres qu'ils auront fait toute sorte de breches à la Royauté pourueu qu'ils se soient enrichis :

Lors qu'vn age plus auancé & plus meur, aura mis le Roy en estat de pouuoir entrer en connoissance de ses affaires ; & que les mortelles breches faites à son authorité le ietteront dans des ressentimens dignes de cette decadence : Ce n'est point à la Reyne, ce n'est point à Mazarin, ce n'est point aux Mazarins qu'il s'adressera pour leur en faire rendre conte : on sçait trop que ce ne sont que des puissances ingerées par vsurpation dans le gouuernement; que leur administration n'est qu'vne conduite bastarde, qui n'est nullement legitime ; & qu'ils ne tiennent le Roy, que parce que le respect nous empesche de le leur arracher des mains auec violence.

S. A. R. Messieurs les Princes du Sang, & les Parlemens, qui sont les veritables depositaires de la Royauté, seront interrogés sur cette decadence. Ce sont eux qui en deuoient estre les tuteurs pendant la Minorité, si la flatterie n'en eust pourueu, celle qui en estoit chassée par la loy Salique, c'est à dire par la premiere loy fondamentale de cét estat : Ce sont eux qui en doiuent estre les curateurs tacites iusqu'à l'âge de vint-vn an ; Ce sont eux que les loix ont estably, pour estre les Intendants generaux de toute sa conduite, & les veritables interpretes de ses volontez souueraines.

Ie penſe que les eſtrangers ne rient pas mal, lors qu'ils aprennent, que le Roy de France ſuiuy de ie ne ſçay quel conſeil étably par caprice, pourſuit ſes ſujets à main armée, pour les faire ſoumettre a la conduite de leur plus irreconciliable ennemy : lors qu'ils demandent, où eſt ſon A. R. & qu'on leur reſpond, il eſt dans ſon Palais d'Orleans, par ce que ſes conſeils ne ſont nullement ſuiuis ; lors qu'on leur dit que les Princes du Sang ſont ſous les armes, pour mettre leur vie & la liberté publique à l'abry des entrepriſes de la Cour ; lors qu'on les aſſeure que tous les Parlements ſont vnis, pour choquer la conduite du Roy : n'ont ils pas raiſon de dire que la Royauté eſt bien bas puis que ſes veritables & legitimes apuis ne la ſouſtiennent pas.

En effet il eſt iuſques a preſent inoüy ; & ie n'ay iamais encore leu dans l'hiſtoire de France, qu'vn Roy, ſuiuant le ſeul aduis d'vn tas de ie ne ſçay combiende Conſeillers Hereroclitesſe ſoit porté à des entrepriſes de grandes conſequence, malgré les ſentimens contraires de tous ſes Princes du Sang & de tous ſes Parlemens.

L'Eſtat François ne condamne point l'Ariſtocratique ; mais il le ſoumet au Monarchique : ſi ce dernier vouloit eſtre independant iuſqu'à ne vouloir en rien defferer à l'Ariſtocratique, c'eſt à dire à la conduite des plus proches de la Courõne ou des plus ſages éablis par leur participation ; il ſeroit deſpotique ou tyran, & par conſequent il faudroit s'en defaire.

Charles VIII. auoit bien ſes Princes du Sang, lors qu'il donna & gagna la bataille de Fornouë, mais il ne manqua pas dés qu'il fut de retour à Paris de proteſter à ſon Parlement que ſi la neceſſité des affaires ne luy eut fait precipiter cette execution, il n'y euſt iamais conclu ſans luy en donner aduis : Charles VI. auoient tant de defferance pour ſes oncles, & pour ſes Parlements qu'il vouloit meſme que les choſes indiferentes paſſaſſent par leur conſeil, n'ayant iamais voulu donner autre pouuoir au Comte de Gien ſon fauory, que celuy d'eſtre l'Intendant ſouuerain

de tous ses passe-temps ; & de disposer absolument de toutes les affaires qui ne concerneroient point l'Estat. Voila les sentiments de Louis douze & de Henry le grand.

Toutes les loix en sont encore là. Le Roy ne peut rien faire sans conseil ; ce conseil ne doit estre composé que de ses Princes, ou de ceux qui y sont appellés par leur participation. Et cette loy est ainsi prudemment establie pour obuier aux desordres qui sont ordinairement causez par des Fauoris, qui ne portent iamais leur choix vers les plus capables : mais vers ceux qu'ils iugent les plus complaisans à la passion qu'ils ont d'establir l'agrandissement de leur fortune.

Si le Mazarin n'eust veu que le Comte de Seruient ne reculeroit pas de complaire au dessein qu'il auoit d'empescher la conclusion du traité de la Paax generalle ; il se fut bien gardé de le faire son Plenipotentiaire dans Munster.

Ces desordres n'arriuent iamais pendant que les Princes ont l'authorité qu'ils meritent, & qui leur est deuë dans le Conseil : lors que la fortune les a fait naistre auprés du trosne, d'abord elle les a esleuez au dessus des esperances de tout agrandissement, & ne leur a laissé d'autre passion que celle de le soustenir. C'est pourquoy comme leurs interests particuliers se trouuent engagez & obligez d'appuyer l'authorité souueraine, & comme l'authorité souueraine ne peut iamais souffrir d'alteration que lors qu'elle est des-vnie d'auec ses peuples : il n'y a point de danger que leurs conseils se portent iamais à la diuision, parce qu'ils se porteroient à la diminution de leur authorité.

Ie pense que c'est pour cette raison, que Philippe Auguste ne vouloit iamais que ses fauoris entrassent dans les deliberations qui se faisoient pour les affaires d'Estat. Et ce fameux Prince de Galles qui vainquit & prit Iean premier dãs la bataille de Poitiers, ne voulut iamais que le Comte de Salisberi qui estoit son fau ori, entrast dans le conseil qui se deuoit tenir pour cét effet, de peur que l'inclination qu'il

auoir pour lui, ne lui fit receuoir aueuglement ses aduis, ou que de crainte de le choquer, il ne fut obligé de les preferer au iugement de beaucoup d'autres Seigneurs, dont la longue experience lui faisoit esperer quelque chose de plus solide. Les Ephores de Lacedemone, esloignerent vn certain Democares d'auprez de Theopompus leur Roi, parce qu'il estoit trop visiblement son fauori ; & Dion Chrisostome parlant à Traian, lui dit que le Souuerain commence à deuenir tiran, lors qu'il entreprend de faire respecter les caprices de son fauori, parce qu'au lieu d'vn ioug il en impose deux sur la teste des peuples.

Ce que nous ressentons est encor bien pis: Mazarin est l'objet des inclinations du Roy & de la Reine, & celui des auersions de tout l'Estat: leurs Maiestez (i'y comprends le Roi par complaisance) ne se contentent pas de l'aimer, elles le font encor entrer dans leurs conseils; ce n'est pas le tout, elles veullent, en despit des loix, en despit du sens commun qu'il y soit le souuerain; que personne n'i entre que par son choix; & que par vne vsurpation d'autant plus intolerable qu'elle est inconuë, il soit leur premier ministre d'Estat : pour S. A. R. pour Messieurs les Princes, pour les Parlements s'ils veullent estre de la faueur & s'ils vellent auoir quelque part dans le conseil, on ne leur en refusera point l'entrée pourueu qu'ils la demandent auec soumission, & qu'ils s'y comportent auec complaisance à tout ce que ce beau fauori voudra ordonner.

Viue Dieu: c'est saper les meilleurs fondemens de l'Estat, c'est esbranler les plus fermes apuis du trone; c'est attenter à nos loix, c'est faire vne breche irreparable à la Roiauté. C'est vouloir ce qui ne se doit pas. La Roiauté, qui ne releue pas son éclat de la proximité & de l'vnion de ses Princes du Sang & des Parlements, est vne Royauté nuë & despoüillée; ceux qui la voient en cét estat ont raison de dire qu'elle est bien dechuë, qu'elle commence de prendre sa pante du costé de son preciput.

II. Cette

II. Cette seconde marque de la decadence visible de la Royauté, n'est à la verité qu'vne suite de la precedente, mais en effet elle est encore plus dangereuse, & plus capable d'apuyer vne iuste aprehension de quelque changement d'Estat. C'est le peu de respet que les peuples ont pour tout ce qui vient de la part de sa Maiesté; desreglement si prodigieux & si monstrueux dans l'Estat François, qu'il ne peut estre considré qu'auec l'horreur de tous les genereux.

La force de la Royauté, consiste dans l'vnion que les suiets ont auec leur souuerain, maintenuë par la correspondance mutuelle de leurs volontés, par la dependance des vassaux & par le iuste gouuernement du Monarque : il n'y a que la haine qui puisse ietter le schime dans cette vnion; la source de cette haine n'est autre, que le peu de respet que les suiets ont pour les ordres de leur souuerain; & ce manquement de respet n'a pour tout principe, que le peu de soin des Monarques, pour imposer leur ioug auec douceur, & pour gouuerner auec iustice.

C'est pourquoy nous auons eu des Roys, entre lesquels Charles VI. Louys XII. & Henry IV. se sont rendus les plus remarquables : qui prenoit de temps en temps plaisir de se deguiser pour faire le tout de leur Royaume en postures de simples gentils-hommes; & obseruer plus infailliblement celle, en laquelle ils estoient dans l'esprit de leurs suiets : leur dessein estoit d'aprendre par la confession naifue de ceux auec lesquels ils conuerseroient en leur voyage, ce qu'ils n'esperoient iamais de sçauoir par la bouche de leurs Courtizans, afin de retrancher puis apres tous les abus, que leur complaizance pour les aduis de leurs mauuais Conseillers, auroit laissé glisser dans le gouuernement.

Ainsi pour conseruer la Royauté, les Roys doiuent estre ialoux de se conseruer l'amour des peuples. C'est ne sçauoir pas regner, disoit Henry le Grand, apres que, contre les sentiments de tout son Conseil, il eut retiré le feu Duc d'Espernon du gouuernement de Prouence; que de se procurer la haine de toute vne Prouince pour se conseruer l'affection d'vn particulier. Le but de tous les desseins des Roys ne doit estre autre que le cœur des peuples. C'est à cette conqueste qu'ils doiuent

borner toutes leurs ambitions ; il n'est rien qui leur puisse resister lors qu'ils en sont les maistres par affection; comme il n'est rien à quoy ils ne soient suiets de succomber, lors qu'ils veulent les posseder auec empire.

Proteger le tiran des peuples, & posseder l'affection des peuples sont deux choses incompatibles. Qui veut estre aymé, il faut qu'il ayme : l'amour ne se recompense qu'auec amour : & les suiets quelques bas qu'ils soient pretendent neantmoins auec autant de droit à l'affection de leur Monaque; que celuy-cy croit estre en estat de pouuoir exiger toute sorte de defference de leur soumission : ils ont vne relation mutuelle de l'vn à l'autre : quand le Roy manque d'affection ; & le vassal de respect ; l'vn & l'autre manque à son deuoir : si l'vn est rebelle, l'autre est tyran.

Qu'elle est la cause du peu de respect que les sujets ont auiourd'huy, pour tout ce qui vient de la part de sa Maiesté, d'où vient que ses lettres sont receuës auec tant de froideur, que ses ordres sont si peu soigneusement executez ? que les portes des villes luy sont fermées lors qu'il y veut entrer ? & qu'on ne fait presque point auiourd'huy, que tout le contraire de ce qu'il commande ? Ce manquement de soumission est vn effet qui n'est pas sans cause. C'est vn mauuais escoulement qui prouuent encor de quelqne plus mal heureuse source.

Si les peuples manquent de respect, le Roy manque d'affection. Ils ne considerent ses ordres auec tant de mespris, que parce qu'il a regardé leur inclinatiõ auec si peu de soin de leur complaire. Puis qu'il n'a de cœur que pour proteger leur ennemy ; ils n'en ont aussi que pour faire auorter ce malheureux dessein : S'il veut en estre embrassé qu'il leur tende les bras : s'il redoute leur trame, qu'il choisisse leur affection : ou bien s'il ne veut aymer que ce qu'ils haïssent : qu'il se resolue aussi de ne pouuoir executer, que ce qu'ils ne pourront point empescher par leurs resistances.

Est-il rien de plus dangereux à la Royauté, que de ne pouuoir autre chose, que ce que la violence luy rend possibles les armes d'vn Monarque françois, pour faire ployer ses suiets sous toutes ses volontez, ne deuroient estre que ses yeux, &

ses inclinations. François premier disoit à Charle-quint qu'il faisoit plus de conquestes auec sa douceur qu'auec son espée; & qu'il ne dependoit que d'vn seul de ses regards pour faire branler tout son Estat. Vne Royauté qui ne se supporte que par violence commence à décheoir, & lors qu'elle ne peut sur ses vassaux, que ce que la force leur fait accorder, sa foiblesse est extreme.

N'est-ce pas à cette fatalle extremité que le Roy se voit auiourd'huy reduite, par la belle conduite de son conseil? il a beau exposer ses volontez; le fort l'emporte; & s'il se trouue le plus foible il faut qu'il succombe: si son fer est plus tranchant que celuy de ses suiets, on luy abandonne la victoire: s'il est plus emoussé ou en triomphe comme d'vn inconnu: Necessité deplorable autant que pernicieuse, puis que c'est vne des plus visibles causes de la decadence de la Royauté, pour la vengeance de laquelle, si nous auions tant soit peu de sang aux ongles, nous deurions hacher au plustost ceux & celles qui en sont les autheurs.

III. La decadence de la Royauté se fait encor visiblement remarquer par l'vsage des fourbes que le conseil fait pratiquer à sa Maiesté pour abuser de la simplicité des peuples; & l'eschet qui se fait à son pouuoir par ce commerce d'impostures, est d'vne si pernicieuse consequence, que ie n'en voys point qui soit plus à redouter dans vn Estat, ou la bonté des peuples se fait principalement remarquer par la sincerité de leur genie.

Quand vn Roy vient à lacher vne parolle, il faut qu'il soit inflexible dans son execution: Robert vn des premiers Monarques de la branche des Capeheus, & le plus remarquable de tous nos Roys, pour l'affection qu'il auoit aux belles lettres; apelloit sa parolle son Sacrement, & qu'il ne pouuoit par consequent violer sans sacrilege: Le chef des Merouingiens disoit que la parolle des Roys deuoit estre la loy fondamentale de leur Royauté, & que pour mesme raison ils ne pouuoient fausser sans ébranler leur Couronne. S. Gregoire le grand escriuant à Brunchaud Espagnole la plus detestable de toutes nos Reynes, la plus signalée pour ses parricides; & neantmoins assez inuiolable dans ses parolles, luy dit en suitte de quelque

fidelité qu'il auoit remarquée en sa conduite, que la parolle des souuerains, est le sceau de leur souueraineté, le nerf de leur puissance, l'esclat de leur Couronne, & le terme de leur ambition. Herode mesme quelque detestable qu'il fut, fit scrupule de reuoquer vne parolle qu'il auoit donnée pour l'inscription qu'on deuoit mettre sur la teste de I. C. *quod scripsi, scripsi.*

Mais y a-t'il rien à dire apres le prouerbe; *vn honneste homme n'a que sa parolle*, qu'il soit grand qu'il soit petit, qu'il soit pauure qu'il soit riche, si celle-là luy manque, c'est vn vilain, qui ne peut plus pretendre à la qualité d'honneste homme. L'Areopage est beaucoup loüé dans Xenophon pour auoir interdit vn certain Senateur nommé Poliocles, qui auoit manqué de parolle à vn autre pour s'engager dans les interests d'vn amy. Regulus chez les Romains, promet aux Cartaginois qu'il reuiendra, s'il ne peut obtenir la permutation des captifs, on le lache sur sa parole: il ne peut pas l'obtenir, il reuient, & achete auec vne cruelle mort que ces laches luy font souffrir, l'honneur d'auoir esté inuiolable dans ses promesses.

La raison qui met tout l'honneste homme à tenir sa parole; c'est qu'il n'y à point de seureté dans le commerce, qu'on fait auec ceux qui n'en sont point esclaues comme on parle à la Cour: conuerser auec vne faussaire c'est estre reduit à veiller sur toutes ses paroles; c'est estre dans vne continuelle violance; c'est ne pouuoir rien conclure que par contract, & auec vn bon nombre de tesmoins; il n'y a point damitié auec ces gens là parce qu'ils n'en ont point le charactere qui est la sincerité & la franchise; Tellement que la premiere Loy de Lycurgue chez les Traces, pour establir vn commerce, fut d'intimider les faussaires par l'horreur du chastiment dont il les menaça, qu'ils seroient deschirez par tout le peuple,

Si la parole est si necessaire aux particuliers pour l'establissement du commerce: que doit on dire d'vn Roy qui est vne personne publique. On peut se pouruoir contre vn fourbe, parce qu'on peut l'engager par le tesmoignage, & le ranger à son deuoir par les voyes de la Iustice. Mais on ne peut point traitter auec vn Roy: Il n'a que sa parole, & ses sujets n'en peuuent point exiger dauantage; si celle-là luy manque; Adieu seureté,

reté, adieu repos : C'est a qui l'emportera par force : les sujets ne se fiant plus à leur Roy, commencent à le regarder auec deffy, le deffy fait naistre dans leurs esprits l'apprehension de la tyrannie ; cette aprehension en oste le respets qu'ils conseruoit encor pour ses volontez, le respect estant effacé, si le Roy n'est point le plus fort, il n'est point le maistre, s'il n'est point le maistre, la cheute de son trosne n'est pas beaucoup esloignez puis que desia son pouuoir est dans la decadence.

Est ce donc sans raison que ie dis que la Royauté est dans sa decadence, puisque la mauuaise conduite du Conseil a reduit S. M. à la necessité de fourber ses peuples ; pour l'execution de ses desseins ? les declarations Royalles qui sont les loix de l'Estat & les fondemens du trône, ne seruent plus à nos intelligences, que de pieges, pour surprendre la simplicité des peuples : On les viole aussi facilement qu'on les donne ; & la maxime de tous les siecles, que la parolle fait l'honneste homme, est auiourd'huy destruite par sa contradictoire dans la Cour Mazarine, qui ne veut point qu'on en soit esclaue. Esclauage neantmoins digne d'vn Roy, & sans lequel, les sujets sont pis que des forçats de galere, s'ils se tiennent tousiours dans leur obeyssance : faut il donc s'estonner de la decadence que ie fais remarquer dans la Royauté, puis qu'on viole auec tant de facilité le Sacrement qui la rend venerable à ces peuples ; & qu'ils ont raison de croire qu'on brasse des desseins contre leur liberté, puisque les fourbes & les manquements de paroles, n'ont iamais seruy qu'à faire triomfer les mauuaises intentions.

IV. La facilité des entreprises ausquelles on porte S. M. sans les concerter comme il faut, pour les faire reussir à son honneur est la quatriesme marque de la decadence de la Royauté : les ancestres de sa Majesté ont ils iamais entrepris tant de desseins, auec si peu de reussi? mais le malheur est encor que ces desseins sont concertés malgré les sentimens de ceux que nos loix font presider dans le Conseil de sa Majesté, & contre les inclinations generalles de tous les peuples.

Lors qu'vn Roy donne vne bataille à quelque estranger & qu'il la perd ; les peuples n'en sont surpris que comme d'vn malheur, pour la reparation duquel, ils se soumettent fran-

chement à toute ſorte de conditions : Mais lors qu'il attaque ſes ſujets ; on ne ſe reſioüyt que lors qu'il eſt battu : ſes pertes ſont leurs gains ; ſes deſaſtres ſont leurs aduantages & ſes deffaites ſont leurs triomphes.

Les mauuais ſuccez des Roys affoibliſſent leur authorité dans l'idée des peuples ; cette foibleſſe renforce leur courage, pour luy reſiſter auec plus de ſuccez lors qu'il les attaque : Quand le Monarque & les ſujets ſont aux priſes ; qu'en eſt-il de la Royauté ? elle ſubſiſte en idée ; en effet eſt ou deſtruite ou dans ſa decadence.

Le Roy marche contre Bordeaux pour reſtablir le Duc d'Eſpernon malgré la reſiſtance de ces peuples : que gagne t'il ? vn ſouflet, & la honte d'auoir mal attaqué, pour eſtre bien batu : le Roy pourſuit M. le Prince à main armée pour le pouſſer à bout ? quel eſt le ſuccez de ce deſſein ? il auance pour reculer ; il recule pour receuoir vn affront ; Poitiers le chaſſe ; Orleans le repouſſe ; Angers luy reſiſte, il ny a que les Villes qu'il peut achepter à beaux deniers comptans, qui le reçoiuent. Le Roy veut reſtablir vn proſcrit ; que s'en enſuit-il ? les Parlements s'vniſſent, les Princes ſe liguent, les peuples ſe ſouſleuent pour l'empeſcher.

N'accuſons point noſtre Roy : il n'eſt coupable que d'eſtre trop ieune ; & c'eſt le crime de nos mauuais deſtins, qui ont reculé ſa naiſſance, pour le mettre entre les mains des inſtruments de leur tirannie : laiſſons le croiſtre ; vn aage plus auancé le rendra plus ſolide pour voir la foibleſſe de ceux qui le conduiſent : ſon trone chancelant reſſeurera ſon eſprit pour le rafermir ſur le carnage de ceux qui l'esbranlent par leurs mauuais Conſeils ; & rambraſſant ſes peuples que ces intelligences baſtardes, luy font perſecuter, il faira voir à la France pour ſe reunir auec elle, qu'il n'a iamais eſté complice de tout ce qu'on luy fait faire, que parce que ſon aage ne luy permet pas d'en reconnoiſtre la malice.

V. Mais ſi ces quatres marques de la decadence de la Royauté, meritent nos larmes ; la ciuquieſme, que ie ne veux qu'effleurer pour en reſeruer le diſcours à vne meilleure occaſion, doit lacher toute la bonde de nos pleurs, & nous faire in-

uectiuera pleine bouche, contre l'execrable conduite de son conseil.

Le diray-ie? diray-ie que le C. Mazarin c'est à dire le premier comete, ou le premier Phainomene de toutes les lumieres du Conseil du Roy; preuoyant bien que son party s'en alloit estre decousu, par la conspiration generale de tout l'Estat; s'est auisé de se faire prester espaule à l'heresie, & d'engager tous les Huguenots à le secourir par l'esperance qu'il leur a donné d'vn prochain restablissement dans leurs anciens priuileges.

Les Seuennes ont desia leué le masque; le bas Langnedoc est tout embrazé par ces incendaires, qui arment ouuertement & par ordre de sa Majesté; les Commissaires Huguenots restablissent le presche dans le Dauphiné, comme il y estoit auant l'Edit de Nantes. On n'entend plus parler que de l'armement qui se fait par les Huguenots pour appuyer, dit Mazarin, l'authorité du Roy.

Ah Cardinal defroqué. ou pour mieux parler, huguenot trauesty; tu veux faire soustenir le trosne, par ceux dont la premiere maxime est de l'esbranler: tu veux releuer l'esclat de la Couronne, par la faueur de ceux qui l'auroient flestry, s'ils n'eussent rencontré vn iuste & vn inuincible; tu veux redonner le repos à l'Estat par l'entremise de ceux, qui l'ont trauersé iusque dans leur agonie & qui ne se peuuent maintenir qu'en le troublant.

Est-ce vouloir restablir le Roy, que de restablir les ennemys du Roy? est-ce soustenir le trosne que d'attacher les mineurs à ses fondemens, sous pretexte qu'ils en seront les apuys? si Caluin condamne toutes les puissances souueraines, si les Monarques luy sont des tyrans, que doit-on dire de tous sectateurs, sinon qu'espousant toutes les passions de leur Euangeliste, ils ne feront que tout ce qui leur sera possible pour secouer le ioug de leur souuerain, apres qu'ils auront contribué à le rafermir auec plus de tyrannie sur les testes des innocens.

La Royauté peut-elle estre plus descheuë, que lors qu'elle se met ou qu'on luy met des ennemys sur les bras, pour en combatre d'autres ou pretendus ou veritables: Il ne faut pas estre trop vieux pour auoir veu ce que les Huguenots ont cousté à

nos Roys : le ſang de nos freres meurtris par ces aſſaſſins, roule encor auec les flots des riuieres, & les ſueurs inuincibles de Louys le Iuſte qui ſont encore toutes fraiſches dans les debris de cette puiſſance abatuë, ne nous monſtrent que trop, qu'il a fallu vn Roy de cette valeur & de cette pieté, pour en acheuer les triomphes.

Pour faire voir l'iniuſtice de tout le conſeil du Roy, & pour reſeruer ce ſujet à quelque autre entretient ; ie n'ay qu'à dire que nous verrons bien-toſt l'Anglois à nos portes ſi nous les ouurons à leurs Confreres ; & que le feu qu'ils allumeront dans l'Eſtat ſe nourrira pluſtoſt qu'il ne s'eſteindra, par les torrens meſmes de noſtre ſang. La Royauté peut-elle donc eſtre plus bas, que de n'eſtre conduite, que par ceux qui la deſtruiſent, & qui ne perdront rien quand ils l'auront perduë.

FIN.